



Route migratoire en Méditerranée centrale: Déclaration de Tunis

Tunis, le 24 juillet 2017

Les Ministres de l'Intérieur de l'Algérie, Allemagne, Autriche, France, Italie, Libye, Mali, Malte, Niger, Slovaquie, Suisse, Tchad, Tunisie, le Commissaire européen chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté, ainsi que le Ministre de l'Intérieur de l'Estonie assurant la Présidence du Conseil de l'Union Européenne, réunis, à Tunis, le 24 juillet 2017, à l'invitation de la République Tunisienne, dans le cadre de la deuxième réunion ministérielle du groupe de contact sur la route migratoire en Méditerranée centrale:

Partant du principe que la migration constitue un phénomène planétaire, dont la gouvernance exige un engagement global dans un esprit de responsabilité équitablement partagée, de partenariat et de solidarité;

Réagissant à la crise humanitaire se déroulant dans la Méditerranée centrale, caractérisée par le trafic, organisé par des réseaux criminels, de dizaines de milliers de migrants, leur soumission à la traite ainsi qu'à des traitements inhumains de gravité exceptionnelle ainsi que par le décès de milliers d'entre eux en mer et dans le désert;

Rappelant les conclusions et les recommandations de la première réunion ministérielle du groupe de contact, tenue les 19 et 20 mars 2017 à Rome, portant sur la gestion concertée, globale, et cohérente des flux migratoires;

Tenant compte des différents processus et fora de dialogues régionaux et sous régionaux tels que la déclaration conjointe Afrique-UE sur la migration et la mobilité de 2014, les déclarations des conférences ministérielles des processus de Rabat et de Khartoum et du Sommet de La Valette sur la migration, tenu les 11 et 12 novembre 2015;

Conscients des opportunités et des enjeux sécuritaires, socio-économiques et humains liés à la migration, ainsi que de l'intérêt régional et global d'une approche cohérente intégrée, concertée et multidimensionnelle de gestion de tous les aspects de la migration, impliquant les pays d'origine, de transit et de destination;

Considérant l'importance de la sécurité et de la stabilité en Méditerranée ;

Convenant de la nécessité de renforcer la coopération en matière de gestion des frontières, de prévenir et de lutter contre la migration irrégulière, le trafic des migrants et la traite des êtres humains, et plus particulièrement de démanteler les réseaux criminels et prévenir l'utilisation des embarcations à cet effet;

Mettant l'accent sur l'importance de traiter les causes profondes de la migration irrégulière, de promouvoir les voies de migration et de mobilité régulières, et d'intégrer la dimension développement solidaire dans la gestion de la migration;

Saluant la mise en place, à l'occasion du Sommet de la Valette sur la migration en 2015, du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, destiné au financement d'actions de développement en Afrique et pour s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière;

Saluant les mesures déjà prises par l'Union Européenne et ses Etats membres et les Etats associés pour aider les pays d'origine et de transit en Afrique à faire face au défi migratoire et les efforts déployés pour sauver et fournir assistance et protection aux migrants en Méditerranée et sur les routes s'y dirigeant;

Rappelant les mesures prises par l'Union Européenne et les pays membres et associés pour promouvoir la stabilisation de la Libye, assister les migrants irréguliers se trouvant dans les centres d'accueil et pour renforcer les capacités des autorités libyennes sur les frontières terrestres et maritimes.

Se félicitant des efforts que la Libye est en train de réaliser par le biais de ses Gardes Côtes pour lutter contre les trafiquants et pour sauver les migrants en mer, ainsi que de l'appui déjà assuré par l'Italie et l'Union Européenne pour le développement de leurs capacités opérationnelles;

Rappelant les nouvelles mesures proposées par la Commission Européenne le 4 Juillet pour renforcer l'action de l'UE et de ses Etats Membres en faveur de la Libye, accroître la solidarité et réduire la pression migratoire le long de la route de la Méditerranée Centrale;

Ont convenu de renforcer davantage la coordination en matière de gestion de la migration en Méditerranée centrale à travers une approche cohérente, globale et concrète basée sur l'interdépendance entre la prévention et la lutte contre la migration irrégulière et les défis y afférents et la gestion de la migration légale et ses opportunités connexes.

A cette fin, les Ministres ont convenu de l'approche à suivre ensemble qui englobe les actions listées ci-dessous :

1/ Traitement des causes profondes des migrations irrégulières

Contribuer au traitement des causes profondes de la migration irrégulière en favorisant le développement intégré et inclusif dans les pays d'origine et de transit, particulièrement dans les régions à fort potentiel migratoire ;

Répondre aux enjeux migratoires aux travers des politiques européennes d'aide publique au développement, en privilégiant le développement intégré des régions défavorisées dans les pays d'origine et de transit, et en promouvant en particulier les initiatives permettant les opportunités d'emploi au niveau local, notamment par le financement des micro-entreprises, la formation et le renforcement des capacités des jeunes et des femmes et en rappelant à cet égard le pacte entre le Gouvernement et les municipalités d'Italie et de Lybie pour lutter contre les trafiquants d'êtres humains et promouvoir le développement local ;

En reconnaissant la nécessité d'efforts financiers additionnels, mobiliser des financements pour des projets et des actions dans le cadre du fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique lancé lors du Sommet de La Valette sur la migration en 2015 et des programmes régionaux thématiques et bilatéraux existants, en vue de mettre en œuvre les actions prévues au titre des cinq piliers du Plan d'Action agréé lors du Sommet ;

Réserver une attention particulière dans le cadre du «Plan Européen pour l'investissement Extérieur» annoncé par la Commission Européenne, à la lutte contre la migration irrégulière en Méditerranée Centrale et ce, à travers notamment le soutien aux initiatives privées et le renforcement des opportunités d'emplois.

Associer la dimension développement à la gestion de tous les aspects de la migration en favorisant des transferts de fonds plus fiables et moins onéreux, le transfert du savoir-faire, la création d'emplois et la formation ;

Communiquer plus largement sur les voies de la mobilité légale et examiner les possibilités d'assouplissement des procédures de délivrance des visas, notamment au profit des entrepreneurs, travailleurs, chercheurs, étudiants, stagiaires, etc.

Renforcer la coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

2/ Renforcement de l'action et de la coopération contre le trafic et la traite des migrants

Renforcer les mécanismes de coordination opérationnelle de lutte contre la migration irrégulière à travers l'assistance technique, la formation et le renforcement des capacités, et l'échange d'informations et d'expertises.

Appuyer les autorités frontalières des pays d'origine et de transit en matière de prévention et de gestion de l'immigration irrégulière, de sécurité et de surveillance des frontières, ainsi que de lutte contre les réseaux criminels, à travers la formation, les dotations en équipements et le soutien à l'infrastructure, notamment en vue de renforcer la gestion des frontières terrestres de la Libye qui ont une valeur stratégique pour la Libye, l'Europe et l'Afrique ;

Assurer une coopération renforcée dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le trafic de migrants en Méditerranée ;

Renforcer davantage la coopération des Etats Membres du Groupe de Contact dans les opérations de sauvetage dans la Méditerranée ;

Consolider les efforts communs en matière de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, à travers la coordination entre les services concernés des pays d'origine, de transit et d'accueil et les actions communes de prévention et de protection ;

Renforcer l'échange d'informations stratégiques et opérationnelles sur les réseaux criminels de traite des êtres humains et de trafic de migrants en vue de faciliter la prévention et la poursuite en justice de ces activités ;

Consolider la coopération sécuritaire et judiciaire par le biais de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, en coopérant également dans la prévention du commerce des biens facilitant le trafic et la

traite des migrants, par exemple les bateaux gonflables, et dans l'identification et la confiscation des revenus illégaux dérivant de ses activités.

3/ Coopération en matière de retour

Continuer à mettre en place des campagnes d'information et de communication communes visant notamment à accroître la sensibilisation aux risques liés à la migration irrégulière et les possibilités de retour volontaire assisté ;

Renforcer la collaboration avec OIM et UNHCR pour mieux structurer la réponse aux besoins des migrants qui veulent retourner dans leur pays d'origine dans le respect des droits de l'homme et de la dignité de la personne humaine ;

Améliorer la coopération dans le domaine du retour et appuyer les programmes d'aide au retour volontaire et de réintégration économique et sociale des migrants à travers des programmes d'accompagnement spécifiques et adéquats, tenant compte des vulnérabilités spécifiques des migrants concernés et ce ; dans le respect des droits de l'homme et de la dignité de la personne humaine ;

Renforcer la coopération en matière de réadmission des migrants irréguliers vers leurs pays d'origine sur la base de leur identification et selon des procédures fixées d'un commun accord, en accélérant l'émission des documents de voyage nécessaires, et ce dans le respect des droits de l'homme et de la dignité de la personne humaine ;

Les Ministres de l'Intérieur, le Commissaire Européen en charge de la Migration des Affaires Intérieures et de la Citoyenneté, la Haute Représentante /Vice Présidente ainsi que le Ministre de l'Intérieur de l'Estonie assurant la Présidence du Conseil de l'Union Européenne, chargent les Hauts Fonctionnaires de surveiller la mise en œuvre des dispositions de la présente déclaration.

Les Ministres saluent la tenue de la troisième réunion ministérielle du Groupe de Contact qui se tiendra en Suisse.

STATEMENT/17/2125

Personnes de contact pour la presse:

[Natasha BERTAUD](#) (+32 2 296 74 56)

[Markus LAMMERT](#) (+ 32 2 298 04 23)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)